

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITE DE DIRECTION
Séance du 16 Juin 2015

Date de convocation :
Le 16 juin 2015

L'an deux mille quinze, le 16 juin à dix-huit heures, le Comité de Direction s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Madame Élisabeth GONDY, Présidente, suite à la convocation qui lui a été faite le 22 mai 2015.

Nombre :
- délégués titulaires : 18
- de présents : 07
- de votants : 07

- délégués suppléants : 12
- de présents : 4
- de votants : 3

Étaient présents (11) :

Mme Élisabeth GONDY, Mme Renée STIÉVENART, M. Guy HUART, Mme Agnès DOLET, M. Didier JOVENIAUX, Mme Josée THÉOLAT, M. Joël SOIGNEUX, Mme Denise CAPPELLE, Mme Yveline DRUELLE, Mme Aurore COLSON et Mme Annie DENIS.

Absents excusés et non représentés : (9)

Mme Geneviève MANNARINO, M. Grégory LELONG, Mme Marie-Andrée CHOTEAU, Mme Martine BASSEZ, M. Gérard DELMOTTE, Mme Anne GOZÉ, Mme Laurence PÉAN, M. Erik CHARTON et Mme Monique GUILBERT.

N° d'inscription de l'acte
soumis à l'obligation de
transmission au Représentant
de l'État :
II/017/15

Vu le Code du Tourisme, et notamment ses articles L133-1 et suivants ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire de Valenciennes Métropole en date du 05 avril 2012, laquelle a décidé de la création d'un office de tourisme constitué sous forme d'Établissement Public à caractère Industriel et Commercial (ÉPIC), doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;

Secrétaire de Séance :
Mme Isabelle DUSCHET

Nos Réf : ID/IC

Vu les statuts de l'ÉPIC, approuvés par le Comité de Direction du 15 juin 2012 et notamment les articles 1^{er} et 4 ;

OBJET : Horaires d'ouverture
du Dimanche pour le site de
Valenciennes.

Vu le règlement intérieur, projet approuvé par le Comité de Direction de décembre 2014 ;

Vu la Convention portant missions et objectifs intervenant entre Valenciennes Métropole et l'Office de Tourisme ;

Ainsi fait et délibéré en
séance les jours, mois et an
susdits.
La Présidente,
Élisabeth GONDY

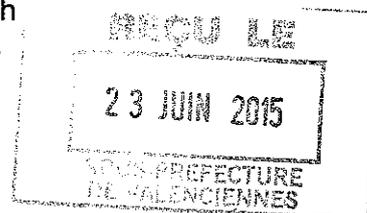
Les horaires d'ouverture actuels du dimanche du site de Valenciennes sont de 11h à 18h avec la présence de 2 conseillères en séjour.

Or, l'étude de nos statistiques du dimanche montre que la fréquentation est plus élevée l'après-midi : le matin nous observons un taux de passage de 31% et un taux de 69% pour l'après-midi.

Il est donc proposé d'ouvrir le site d'accueil de Valenciennes le dimanche avec l'horaire suivant :

- Période Hiver : le dimanche de 14h à 17h
- Période Été : le dimanche de 15h à 18h

Les horaires de la semaine restent inchangés.



Sur ces bases, il est proposé au Comité de Direction réuni le 16 Juin 2015,

- De valider les modifications d'horaires d'ouverture du dimanche du site de Valenciennes cités ci-dessus,
- D'apporter ces modifications au règlement intérieur.

Après en avoir délibéré,

Le Comité de Direction

Par 10 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

VALIDE :

- Les modifications d'horaires d'ouverture du Dimanche du site de Valenciennes cités ci-dessus,

APPORTE :

- Ces modifications au règlement intérieur.

Ont signé, au registre, les membres présents.

Pour extrait conforme,

Fait à Valenciennes, le 16 juin 2015

La Présidente,
Élisabeth GONDY

